



COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 20 juin 2017

Membres en exercice :	27
Membres présents :	14
Suffrages exprimés :	14
Votes Pour :	14
Votes Contre :	00
Abstention :	00
A l'unanimité	

L'an deux mille dix-sept, le mardi vingt juin, suite à la convocation du quatorze juin, le conseil municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente minutes à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, MANIOC Alain, OPET Ghislaine, BARRE Augustina, NICOISE Robert (*respectivement, Maire, 1^{er} adjoint, 3^{ème} adjoint, 4^{ème} adjoint, 6^{ème} adjoint*), APPOLINAIRE Lionel, GAMIETTE Julien, GAMIETTE Myonette, MORVAN Philippe, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette (conseillers municipaux)

Absents excusés : BERNIER, Maritza (2^{ème} adjoint), ALIDOR Fritz (conseiller municipal)

Sont absents : GOUBIN Fred (5^{ème} adjoint), MOUILA Gladys, NISUS Eric, SABAS Sydney, JEAN née SABAS Lydie, MOBETIE Marie-France, BALZINC Théogat, MATHIASIN Max, GAMIETTE Liliane, FLEMIN Félix (conseillers municipaux).

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe MORVAN

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives : Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

Deshaies, le 26 JUIN 2017
Le Maire

Jeanny MARC

MESURE D'ŒUVRE SOCIALE : MODIFICATION DE LA VALEUR FACIALE DU TITRE RESTAURANT

Exposé des motifs

Le Maire rappelle à l'assemblée que le titre restaurant a été instauré par délibération en date du 17 juin 2011 en faveur du personnel communal permanent.

Par délibération n°12/05/58 en date du 20 juillet 2012, suite à l'avis favorable du CTP du 06 juillet 2012, la collectivité a souhaité continuer d'améliorer les conditions de vie des agents de la commune en revalorisant la valeur faciale du titre restaurant passant de 5.50 € à 6.50 €, selon les modalités suivantes :

Valeur faciale : 6,50€	✓ 60% Collectivité (3.90 €)
	✓ 40% Employé (2.60 €)
	✓ Nombre de tickets : 18

.../...



COMMUNE DE DESHAIES
Conseil Municipal du 20 juin 2017

.../...

Madame le Maire propose à l'assemblée, après avis du CT du 01 juin 2017, d'augmenter la valeur faciale à 7 €, sans modification du pourcentage collègues « collectivité et employé » et du nombre de tickets.

Valeur faciale : 7,00 €	✓ 60% Collectivité (4.20 €)
	✓ 40% Employé (2.80 €)
	✓ Nombre de tickets : 18

DISPOSITIF DECISIONNEL

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu la délibération n° 17/02/30 en date du 07 avril 2017 portant adoption du Budget Principal 2017,

Vu l'avis émis par la Commission finance réunie le jeudi 15 juin 2017,

Considérant la nécessité d'instaurer des mesures sociales au bénéfice du personnel communal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'UNANIMITE

Article 1 : d'ADOPTER la modification de cette mesure sociale en faveur du personnel

Article 2 : de FIXER la valeur faciale du titre restaurant à 7 € (60 % pour la collectivité et 40 % pour l'employé)

Article 3 : de FIXER à 18 le nombre de tickets pour le mois

Article 4 : de DONNER pouvoir à Madame le Maire pour appliquer ce dispositif,

.../...

COMMUNE DE DESHAIES

238 Bd DES POISSONNIERS

97126

TELEPHONE : 0590 28 44 44 – TELECOPIE 0590 28 48 96

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE



Handwritten signature in blue ink.



COMMUNE DE DESHAIES
Conseil Municipal du 20 juin 2017

.../...

Article 5 : Madame le Maire et le Comptable Public, sont chargés chacun pour ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme

Le Maire

Jeanny MARC